



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-troisième réunion du Comité d'experts

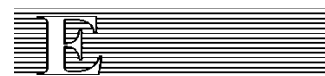


UNION AFRICAINE

Neuvième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abuja (Nigéria)
25-28 mars 2014



Distr. générale

E/ECA/COE/33/15
AU/CAMEF/EXP/15(IX)
28 février 2014

Français
Original: anglais

Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Thème: L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique

TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction	1
II.	Mise en œuvre des décisions du Sommet de l'Union africaine et du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD	1
	A. « L'Agenda 2063 » de l'Union africaine.....	1
	B. Étude sur la mobilisation des ressources intérieures	2
	C. Renforcer la coordination de la mise en œuvre du NEPAD.....	3
	D. Aider à juguler les flux financiers illicites en provenance d'Afrique	3
III.	Appui technique direct au NEPAD.....	4
IV.	« Unis dans l'action » pour l'Union africaine et son programme du NEPAD.....	4
	A. Groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural.....	4
	B. Groupe thématique Environnement, population et urbanisation	5
	C. Groupe thématique Science et technologie.....	6
	D. Groupe thématique Plaidoyer et communication	6
	E. Groupe thématique Infrastructures	7
	F. Groupe thématique Développement humain et social	9
	G. Groupe thématique Gouvernance	11
	H. Groupe thématique Paix et sécurité.....	11
	I. Groupe thématique Industrie, commerce et accès aux marchés	13
V.	Principales recommandations de la quatorzième réunion du MCR-Afrique.....	14

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit un aperçu des résultats des activités entreprises par le système des Nations Unies, depuis le mois d'avril 2013, en appui à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il comprend trois éléments principaux: appui relevant des décisions directes de chefs d'État africains, assistance technique directe à l'Union africaine et au NEPAD, et appui coordonné par le biais des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale (MCR-Afrique) des institutions des Nations Unies opérant en Afrique, constitué à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le rapport se termine par les principales recommandations de la quatorzième réunion du MCR-Afrique, qui a eu lieu en novembre 2013. Le rapport répond au besoin exprimé par les États membres de recevoir des informations régulières et systématiques sur les activités de l'ONU en appui aux priorités sectorielles du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

II. Mise en œuvre des décisions du Sommet de l'Union africaine et du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD

2. Les chefs d'État africains et les ministres africains en charge des finances, de la planification et du développement économique demandent régulièrement au système des Nations Unies de leur fournir un appui technique direct pour la mise en œuvre de décisions et de déclarations ministérielles. La présente section s'intéresse à quatre de ces décisions et déclarations.

A. « L'Agenda 2063 » de l'Union africaine

3. En juin 2012, les chefs d'État africains ont donné mandat à la Commission de l'Union africaine (CUA), à la CEA, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et à la Banque africaine de développement (BAD) de mettre au point une nouvelle vision, « l'Agenda 2063 », qui constituerait un cadre sur cinquante ans, tourné vers l'avenir et évolutif, pour le développement de l'Afrique, et permettrait une plus grande cohérence entre les actions et initiatives des organes de l'Union africaine, des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes importantes du continent en appui à la réalisation de la transformation sociale et économique de l'Afrique.

4. L'Agenda 2063 de l'Union africaine est étroitement lié aux problèmes communs auxquels font face la majorité des pays africains: dépendance excessive vis-à-vis des ressources naturelles pour la subsistance et les exportations; pauvreté et insécurité alimentaire omniprésentes; dégradation des sols, des terres et perte de biodiversité; fréquence des conflits armés; faiblesse des taux d'alphabétisation; forte incidence du VIH/sida et du paludisme; grande vulnérabilité face à la sécheresse et à la variabilité du climat; faible utilisation des technologies; et fragilité des processus démocratiques.

5. Depuis la quatorzième réunion du MCR-Afrique, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la résolution 57/7 de l'Assemblée générale de l'ONU et des efforts qu'elle déploie pour renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine et pour encourager les synergies entre les politiques et activités menées eu égard aux problèmes majeurs du développement régional en Afrique, la CEA, agissant en sa qualité de coordinateur régional par l'intermédiaire du MCR-Afrique et en collaboration avec les institutions et organismes des Nations Unies présents en Afrique et les parties prenantes de

l'Union africaine, a poursuivi sa contribution à la finalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en particulier dans les domaines suivants:

a) Production d'un document-cadre solide et viable pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui témoigne des perspectives d'un large échantillon d'Africains, et qui sera adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors du Sommet de l'Union africaine en 2015;

b) Connaissances, compréhension et diffusion accrues de l'expérience du développement de l'Afrique au cours des 50 dernières années;

c) Concertation associant différentes parties prenantes sur l'avenir de l'Afrique qui aboutira à des recommandations de politiques concrètes qui puissent se retrouver dans le document-cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine;

d) Expertise technique nécessaire au développement et à l'intégration pour les 50 années à venir.

6. L'Agenda 2063 de l'Union africaine reprend, pour l'Afrique, les éléments principaux du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, notamment en termes de stratégies de développement, par l'accent mis sur la transformation économique et sociale, l'industrialisation, les investissements dans le capital humain, le développement des infrastructures, l'intégration régionale et l'économie verte, avec, à terme, l'objectif d'éliminer la pauvreté et l'insécurité alimentaire et d'assurer un développement social sur le long terme.

B. Étude sur la mobilisation des ressources intérieures

7. Déterminés à faire en sorte que l'Afrique maîtrise et finance son propre développement, les chefs d'État africains ont donné mandat à la CEA et à l'Agence du NEPAD de mener une étude sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. L'étude, réalisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la BAD, conclut qu'il existe un potentiel considérable de conversion de ressources intérieures en investissements en faveur du développement de l'Afrique, et identifie des mécanismes et instruments pour une réelle mobilisation de ces ressources.

8. Le rapport indique que les impôts et taxes internes rapportent à l'Afrique chaque année plus de 520 milliards de dollars; les minerais, minéraux et combustibles 168 milliards de dollars par an; la diaspora envoie plus de 40 milliards (10 milliards supplémentaires pourraient être récoltés par la titrisation de ces envois d'argent de la diaspora); tandis que plus de 400 milliards de dollars sont détenus par les banques centrales ou les banques de réserve sous forme de réserves internationales. Il est estimé que les recettes du secteur bancaire s'élèvent à 60 milliards de dollars et que la capitalisation boursière atteint plus de 1 000 milliards de dollars. Des programmes simples mais coordonnés d'impôts et d'incitations pourraient permettre que des capitaux soient investis dans des projets de grande échelle qui ont jusqu'ici pâti d'un manque de ressources.

9. Le rapport, qui a été reçu en janvier 2014 par le Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD lors du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, servira de document de

travail au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique qu'accueillera le président du Comité d'orientation (M. Macky Sall, Président du Sénégal) au deuxième semestre 2014.

C. Renforcer la coordination de la mise en œuvre du NEPAD

10. Pour populariser davantage le NEPAD et encourager la cohérence et la coordination entre les différentes structures nationales du NEPAD partout en Afrique, le Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD a donné mandat à la CEA et à l'Agence du NEPAD de réaliser une cartographie de tous les centres de coordination du NEPAD et d'utiliser les résultats pour alimenter une base de données électronique mise en place par la CEA et l'Agence du NEPAD. Deux consultants ont été engagés pour mener à bien cette tâche et des missions de travail ont été effectuées dans un certain nombre de pays clefs, tandis que des questionnaires ont été envoyés aux 54 États et aux huit communautés économiques régionales de l'Union africaine. La base de données complétée facilitera le partage d'expériences et la coordination dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD et sera lancée au deuxième trimestre de 2014, lors de la première Conférence régionale des centres de coordination du NEPAD, co-organisée par la CEA et l'Agence du NEPAD, qui accueilleront la réunion avec le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD, basé à Nairobi (Kenya).

11. De même, la CEA, le PNUD, l'Agence du NEPAD et la CUA font partie d'une équipe interinstitutions mandatée par le Comité d'orientation pour recenser les capacités de toutes les communautés économiques régionales en Afrique. L'équipe s'est rendue dans toutes les communautés économiques régionales.

D. Aider à juguler les flux financiers illicites en provenance d'Afrique

12. Un groupe de haut niveau a été mis en place, en application d'une résolution de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine en mars 2011, pour s'attaquer au problème des flux illicites en provenance d'Afrique, estimés à quelque 50 milliards de dollars par an, et pour établir à la CEA un comité technique et un secrétariat chargés d'assister le groupe de haut niveau dans son travail. À ce titre, la CEA a commandé plusieurs études de fond sur la situation relative aux flux financiers illicites en Afrique et a imaginé, aux fins de sensibilisation, le slogan suivant: « Flux financiers illicites: Identification. Blocage. Réappropriation », afin d'appuyer le travail du groupe. En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2013, une table ronde très fructueuse, organisée par la CEA et l'Agence du NEPAD sur le thème « Flux financiers illicites et mobilisation des ressources intérieures en Afrique », a marqué la Semaine de l'Afrique et du NEPAD. L'événement a donné une visibilité supplémentaire à la question des flux de capitaux illicites et a permis de mobiliser un soutien de haut niveau en faveur de la campagne.

13. La CEA et l'Agence du NEPAD prévoient d'organiser en mars 2014, en marge de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, un événement interactif entre le groupe de haut niveau et les ministres.

III. Appui technique direct au NEPAD

14. Afin de renforcer les capacités de l'Agence du NEPAD dans les domaines prioritaires clefs et d'améliorer le processus du NEPAD, la CEA a détaché deux conseillers principaux au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à l'Agence du NEPAD afin qu'ils leur fournissent un appui technique direct et des services de conseil. La Commission a également détaché deux experts techniques supplémentaires à l'Agence du NEPAD pour l'assister à mettre en œuvre deux mandats spécifiques reçus des chefs d'État africains: premièrement, les recommandations de l'étude de la CEA et de l'Union Africaine-Agence du NEPAD sur la mobilisation des ressources internes, et deuxièmement, le Cadre stratégique sur le développement des capacités.

15. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la CEA, par l'intermédiaire de son Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), a organisé une séance de développement des capacités à destination des directeurs de la planification nationale des 54 pays africains, pour qu'ils puissent intégrer des éléments de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans leurs stratégies nationales respectives afin d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD. La Commission a également renforcé les capacités de l'Agence du NEPAD pour coordonner et planifier les projets régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Également par l'intermédiaire de l'IDEP, et en réponse à une demande précise du Sénégal, siège du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, la CEA a donné un cours d'initiation à l'intention du personnel des ministères sénégalais chargés du NEPAD et de la bonne gouvernance. Le cours a principalement porté sur les priorités du NEPAD et sur la manière adéquate de les mettre en œuvre au moyen d'un cadre régional.

IV. « Unis dans l'action » pour l'Union africaine et son programme du NEPAD

16. Comme expliqué précédemment à propos de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le système des Nations Unies appuie l'Union africaine et le NEPAD dans le cadre du MCR-Afrique, qui s'articule autour de neuf groupes thématiques établis sur base des priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Les plans d'action des groupes thématiques et leurs programmes de travail respectifs sont préparés en consultation avec la CUA et sont pleinement conformes aux priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Les activités mettant en valeur la collaboration entre l'Union africaine et le système des Nations Unies, ainsi que leur impact sur la région en général, sont présentées dans les parties suivantes, structurées sur base des groupes thématiques:

A. Groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

17. Le groupe thématique a obtenu des résultats significatifs, notamment dans la mise en œuvre de l'étude sur le coût de la faim en Afrique, menée par la CUA et l'Agence du NEPAD, avec le soutien de la CEA et du Programme alimentaire mondial (PAM). L'étude sur le coût de la faim en Afrique porte sur plusieurs pays et vise à estimer les impacts économiques et sociaux de la sous-nutrition infantile en Afrique. Le modèle développé dans l'étude permet d'estimer les cas supplémentaires de morbidité, de mortalité, de redoublements et d'abandons scolaires, et de capacités physiques diminuées qui peuvent être directement imputés à la sous-nutrition des enfants avant l'âge de 5 ans. L'étude est menée dans 12 pays, à savoir le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, la Mauritanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Swaziland, en appui à la Stratégie régionale africaine pour la nutrition 2005-2015 (SRAN) et au Programme détaillé pour le développement de

l'agriculture africaine (PDDAA) par des équipes nationales de mise en œuvre, qui comprennent des représentants des ministères de la santé, de l'éducation, du développement social, de la planification et des finances, ainsi que des institutions nationales de statistique.

18. L'étude a été menée à son terme en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Swaziland. Le projet est utile aux États membres car les solutions proposées consistent en des actions directement liées à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables. Le coût supporté par les économies africaines en raison de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle a entravé par le passé et continue d'entraver aujourd'hui l'expression du plein potentiel économique et social du continent.

19. Le système des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et en collaboration avec la Banque mondiale, œuvre avec des partenaires nationaux et régionaux à l'établissement d'un système durable de suivi de l'impact des politiques alimentaires et agricoles en Afrique, par le développement d'indicateurs communs qui permettent de suivre l'évolution de matières premières clés et des dépenses publiques. L'initiative qui en découle, intitulée « suivi des politiques alimentaires et agricoles africaines », aide les décideurs politiques et les donateurs à savoir si les politiques ont un impact positif, et facilite ainsi la comparaison des résultats entre les pays participants sur une période déterminée. L'initiative analyse également comment les pays participants mettent en œuvre certains éléments précis de leur pacte PDDAA. En suivant l'évolution des dépenses publiques dans l'agriculture, l'initiative aide les gouvernements nationaux à évaluer s'ils réalisent des progrès qui les rapprochent de l'objectif du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine d'allouer 10% des budgets nationaux au développement agricole. La première phase de l'initiative de suivi des politiques alimentaires et agricoles africaines est achevée au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mali, au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

B. Groupe thématique Environnement, population et urbanisation

20. Le groupe thématique a poursuivi son soutien à l'Union africaine et à son programme du NEPAD sur la suite donnée aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) en proposant un atelier de formation pour renforcer les capacités du personnel de la CUA et des communautés économiques régionales. Aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et en consultation avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du travail (OIT), la BAD, l'Union européenne (UE), le World Wildlife Fund (WWF) et la CUA, le groupe thématique a également participé à la réunion consultative de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) sur l'élaboration de projets régionaux phare pour la mise en œuvre des engagements pris lors de Rio+20.

21. De plus, l'ONUDI, de concert avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres États membres africains, a mis en place des centres régionaux pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, aidant ainsi à améliorer l'accès des pays membres de la CEDEAO à des services modernes d'énergie et une meilleure sécurité énergétique.

22. L'Organisation maritime internationale (OMI), au titre d'activités menées conjointement avec certaines institutions régionales, a tenu un séminaire de renforcement des capacités qui a réuni 15 pays de la région pour les former sur l'importance et les avantages de devenir partie au régime international

d'indemnisation des victimes de la pollution par les hydrocarbures. Le séminaire a permis l'amélioration des capacités des institutions et individus des pays et régions bénéficiaires, promouvant ainsi le respect des instruments internationaux pertinents.

23. Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, un séminaire de renforcement des capacités à l'intention des directeurs nationaux de l'éducation, pour l'inclusion de l'éducation pour la paix et de l'éducation à la prévention des conflits et des risques dans les plans sectoriels d'éducation en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Ce séminaire a permis de renforcer les capacités des États membres en question à intégrer une vision holistique de l'éducation pour le développement durable, notamment l'éducation sur les changements climatiques et l'éducation pour la préparation aux catastrophes et la réduction des risques, dans leurs politiques éducatives.

24. Contribuant au thème central de l'intégration des dynamiques et des interconnexions démographiques dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs du développement durable en Afrique, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la CEA, la CUA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé conjointement à Addis-Abeba, du 30 septembre au 4 octobre 2013, la Conférence régionale africaine sur la population et le développement. La Conférence a réuni des ministres africains en charge de la planification, du développement, de la santé, du genre et de la population, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile, de la jeunesse et des communautés économiques régionales, et a adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014, qui présente la position commune africaine sur la population et le développement.

C. Groupe thématique Science et technologie

25. Par ce groupe thématique, le système des Nations Unies soutient les efforts entrepris par les États membres de l'Union africaine pour transformer leurs économies en des économies fondées sur la connaissance et l'innovation. Cet appui suppose d'élaborer des politiques et des programmes et mettre en place des partenariats afin d'aider les États membres à optimiser leurs perspectives économiques tout en maintenant le tissu social et environnemental de leur pays.

26. Compte tenu des besoins recensés par le Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la CUA, le groupe thématique a fourni un appui technique dans les domaines du renforcement des capacités dans la gestion axée sur les résultats, la gestion du savoir, la promotion de la concertation sur les politiques en matière de science, d'éducation et de jeunesse, et également donné une formation sur la politique de recherche et les analyses stratégiques.

D. Groupe thématique Plaidoyer et communication

27. Le groupe thématique joue un rôle stratégique dans la gestion de l'image et dans la création d'une image positive de l'Union africaine et de ses organes. Le groupe thématique a ainsi centré ses activités sur trois priorités: renforcer le plaidoyer en appui à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD grâce aux processus du MCR-Afrique; améliorer la coordination entre l'Union africaine et le système des Nations Unies d'une part, et les médias qui couvrent l'Afrique d'autre part; améliorer la capacité des équipes de communication de la CUA et de l'Agence de planification et de coordination

du NEPAD. Pour atteindre ces objectifs, chaque année, le groupe thématique continue à organiser à New York, en marge de l'Assemblée générale, une série d'activités pour la CUA et l'Agence du NEPAD. En 2013, ces activités ont consisté en des séances d'information menées à l'intention du Groupe africain et d'autres États membres, un discours du Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à l'Assemblée générale et une conférence de presse sur les activités de l'Agence.

28. En collaboration avec la CUA et l'Agence du NEPAD, la CEA produit NEPAD Aujourd'hui, un bulletin d'information électronique hebdomadaire, en anglais et français, diffusé à un large public (plus de 10 000 lecteurs) en Afrique et dans le reste du monde.

29. Le bulletin se concentre sur tous les domaines prioritaires de l'Union africaine et de son programme du NEPAD et compile des informations liées au NEPAD venant de dizaines de sources différentes. Les articles sont présentés sous forme de paragraphes courts munis de liens utiles et sont partagés sur les plates-formes des médias sociaux. Les retours des lecteurs indiquent que le bulletin joue un rôle prépondérant et comble les lacunes en termes d'informations sur les activités du NEPAD, tout en suscitant une adhésion et un soutien pour le programme. Étant l'organisation des Nations Unies qui a prêté son concours à la restructuration du plan de communication de l'Agence du NEPAD, la CEA poursuit son appui direct à l'amélioration des capacités de l'Agence dans les domaines de l'information, de la communication et de la gestion du savoir.

E. Groupe thématique Infrastructures

30. Ce groupe thématique comprend quatre sous-groupes: Énergie, Transport, Technologies de l'information et de la communication, et Eau, assainissement et hygiène. En 2013, le sous-groupe thématique Énergie s'est concentré sur le développement et l'intégration d'un cadre et de directives générales soucieux de l'égalité des sexes pour la promotion d'emplois locaux décents dans le secteur des bioénergies en Afrique. Ce cadre est une initiative conjointe de l'Union africaine et de la CEA, qui vise à améliorer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, ainsi qu'à stimuler le développement rural en Afrique.

31. L'objectif du sous-groupe thématique Transport est de consolider le secteur des transports afin de dynamiser l'intégration économique de l'Afrique. Le sous-groupe se concentre sur le développement du réseau routier transafricain, la sécurité routière, la facilitation du transport et la mise en place d'une agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro.

32. L'harmonisation insuffisante des règles et normes constitue un frein aux flux commerciaux et aux transports entre les pays africains. Afin de surmonter ce problème, la CEA et la CUA, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, œuvrent à la mise au point d'un accord intergouvernemental qui encourage le développement du réseau routier transafricain. Un projet d'accord avec annexes a été préparé et soumis à la troisième réunion de Conférence de l'Union africaine des ministres en charge des transports en novembre 2013.

33. La CEA apporte également son soutien à une étude sur les règles régionales en matière de transport et assiste la CUA dans la mobilisation de ressources pour financer la mise en œuvre du projet d'accord intergouvernemental sur le réseau routier transafricain. En ce qui concerne la facilitation du

commerce et du transport, la CEA et le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont travaillé en étroite collaboration avec la CUA et les communautés économiques régionales pour intensifier la coopération et l'intégration régionales en Afrique, notamment pour réduire les coûts liés au transport en vue de stimuler les échanges commerciaux, tant intra-africains que ceux réalisés entre l'Afrique et le reste du monde. À cette fin, et dans le cadre du Programme d'action d'Almaty, la CEA a entrepris un examen couvrant les dix années de mise en œuvre dudit programme en Afrique. La facilitation du commerce et du transport, ainsi que les problèmes fondamentaux liés aux politiques de transit, ont été abordés en détail dans cette étude, co-financée par la CEA et le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et validée lors de la Réunion régionale africaine d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty en juillet 2013. Les conclusions de l'étude et de la réunion régionale d'examen ont été prises en compte dans les délibérations de la cinquième réunion ordinaire du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine, tenue à Cotonou (Bénin) en septembre 2013. Les conclusions de l'étude avaient d'abord été présentées aux réunions des experts en matière de douanes de la CUA (Nairobi en juin 2013 et Harare en août 2013), organisées en préparation de la réunion de Cotonou. Dans l'ensemble, ces réunions ont permis aux responsables des douanes de mieux comprendre les questions relatives à la facilitation du commerce. En particulier, ils ont été sensibilisés aux points de vue d'autres parties prenantes de la facilitation du commerce, ce qui leur a permis de mieux saisir le besoin d'une collaboration étroite avec ces parties prenantes.

34. Les instruments et mesures régionaux, ainsi que les conventions multilatérales, jouent un rôle important dans la facilitation du commerce et du transport. C'est dans ce contexte que la CEA a passé en revue l'ensemble des signatures et des ratifications et l'application de ces instruments en Afrique. Les conclusions de ce rapport et du rapport de l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action d'Almaty ont été utilisées pour étayer la position de l'Afrique aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation du commerce. Dans ce cadre, la CEA apporte un soutien fonctionnel au Groupe africain à Genève par l'intermédiaire de la CUA.

35. L'une des raisons de la réticence des pays africains à signer, ratifier ou appliquer les conventions et accords internationaux sur la facilitation du commerce, y compris aux niveaux régional et sous-régional, est qu'ils ne sont pas convaincus des bénéfices de tels instruments – et ce, principalement parce qu'ils n'ont pas évalué les impacts potentiels. En réponse à ce problème, la CEA a collaboré étroitement avec la CUA pour mener des études sur l'impact de l'introduction de mesures de facilitation du commerce visant à simplifier les procédures douanières et à réduire le temps de dédouanement pour le commerce intra-africain dans le cadre d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) africaine. Les conclusions de l'étude ont été présentées à différentes réunions de la CUA organisées à l'intention des États membres sur les questions commerciales et douanières, suscitant un intérêt certain parmi les communautés économiques régionales et les États membres.

36. S'agissant du renforcement des corridors de transport, la CEA est à l'initiative de l'établissement de l'Alliance stratégique de gestion des corridors africains. L'Alliance réunit les principaux organismes de gestion des corridors en Afrique, notamment du couloir septentrional, du Corridor de Walvis Bay, du couloir de Maputo, du corridor Abidjan-Lagos, ainsi que l'Association de gestion des ports d'Afrique de l'Est et australe, entre autres.

F. Groupe thématique Développement humain et social

37. L'établissement du secrétariat de Veille sida Afrique au sein de la CUA, avec le soutien technique et financier des Nations Unies, est un exemple important du partenariat entre le système des Nations Unies et la CUA dans le domaine de la santé. Doté du personnel nécessaire, ce secrétariat continental a été à l'initiative d'une réunion consultative dont les conclusions ont été ratifiées par les chefs d'État africains. Le principal document issu de cette réunion, la Feuille de route sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida à la tuberculose et au paludisme en Afrique, fournit désormais à l'Union africaine un ensemble simplifié et hiérarchisé d'orientations et de directives destiné aux partenaires travaillant sur la riposte au sida en Afrique. Le secrétariat de Veille sida Afrique a également mis en place des accords de représentation régionale avec les communautés économiques régionales, à commencer par la Communauté de développement de l'Afrique australe.

38. Le système des Nations Unies apporte un appui à la CUA pour l'examen des principaux cadres et initiatives relatifs à la santé maternelle, néo-natale et infantile et formule des recommandations pour réduire la mortalité maternelle et infantile en Afrique. Ces actions sont notamment décrites dans le *Rapport 2013 sur la situation de la santé maternelle, néo-natale et infantile en Afrique*, l'évaluation régionale des systèmes d'audit de la mortalité maternelle en Afrique et le projet de programme pour la proposition d'une conférence internationale sur la santé maternelle, néo-natale et infantile. Avec l'aide du système des Nations Unies, un rapport de suivi et d'évaluation a été rédigé et présenté aux chefs d'État africains au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (Sommet Abuja+12) en juillet 2013. Les institutions des Nations Unies ont financé la participation des communautés économiques régionales et des représentants du Parlement panafricain pour enrichir les discussions et assurer que les textes issus du sommet soient mis en œuvre. Les membres du sous-groupe thématique Santé ont soutenu et influencé la déclaration finale en s'impliquant à différents niveaux du Sommet, qui a adopté une déclaration sur le sida, la tuberculose et le paludisme.

39. Le Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition s'est réuni les 29 et 30 juillet 2013 au Lesotho pour examiner la mise en œuvre des initiatives relatives à la nutrition en Afrique. Les initiatives continentales examinées et les recommandations élaborées portaient sur l'initiative renouvelée sur l'éradication du retard de croissance en Afrique d'ici à 2025 (ARISE 2025), la proposition de partenariat pour la sécurité nutritionnelle en Afrique, l'étude sur le coût de la faim en Afrique, la Journée africaine pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les prix décernés aux Champions africains de la nutrition, et la Stratégie régionale africaine sur la nutrition. Le Groupe de travail a convenu d'accélérer la mise en œuvre des initiatives relatives à la nutrition en Afrique en appui aux efforts déployés en ce sens par la CUA.

40. En 2013, le sous-groupe thématique Femmes et développement s'est engagé à soutenir un audit de l'intégration de la problématique hommes-femmes par le groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural qui s'est porté volontaire pour subir un audit participatif. Cet audit vise à renforcer les capacités du groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural et de ses principales institutions membres (le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la CUA et l'Agence du NEPAD) à réellement intégrer la problématiques hommes-femmes dans leurs programmes et activités, en portant une attention particulière au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Les recommandations issues de l'audit orienteront

le partenariat entre les groupes thématiques formé pour lancer le Programme dans les États membres de l'Union africaine.

41. Le sous-groupe thématique Femmes et développement joue le rôle d'un groupe de travail technique pluri-institutions qui fournit un appui technique et financier à la campagne, initiée par le Secrétaire général de l'ONU, pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles (Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes). En 2013, le secrétariat de la campagne a reçu le soutien financier et technique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du FNUAP, grâce à qui un expert technique a été détaché pour aider au lancement des initiatives de la campagne. Le secrétariat a également renforcé les capacités des secteurs de la sécurité de 36 pays africains, pour améliorer leur réponse à la violence contre les femmes.

42. Par l'intermédiaire de la CUA, de l'OIT, du PAM, de la CEA et d'ONU-Femmes, le sous-groupe thématique a apporté une assistance technique et financière à la coordination de la réunion ministérielle conjointe ONU-Femmes-Union africaine sur la mise en œuvre de la Décennie de la femme africaine. Ces manifestations ont accru la visibilité du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) et ont sensibilisé à son sujet. Elles ont aussi abouti à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre au niveau national de la Décennie de la femme africaine.

43. Le système des Nations Unies a également assisté la CUA pour coordonner la conférence consultative organisée à Addis-Abeba en mai 2013 sur le thème « Panafricanisme, renaissance africaine et l'Agenda 2063 de l'Union africaine », à laquelle ont assisté des femmes des États membres de l'Union africaine, des organisations de la société civile, des mouvements panafricains, des organisations de défense des droits des femmes, la communauté universitaire, des organisations de la diaspora, des communautés économiques régionales, le secteur privé et les institutions des Nations Unies. De plus, sous l'égide d'ONU-Femmes, le sous-groupe thématique a soutenu la participation de plus de 100 experts en matière d'égalité des sexes travaillant aux niveaux régional, sous-régional et national.

44. La CUA et les Nations Unies ont également organisé conjointement la célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2013. Le sous-groupe thématique a affirmé l'engagement du système des Nations Unies à soutenir le lancement du programme pour la renaissance africaine à travers, entre autres, des partenariats qui appuient le développement et la mise en œuvre de cadres politiques et juridiques qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux national, sous-régional et régional.

45. Concernant l'emploi, les institutions des Nations Unies, sous l'impulsion de l'OIT et de la CEA, ont contribué à l'examen de la Déclaration sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, adoptée à la troisième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Ouagadougou en 2004, et du Plan d'action qui y est associé. À l'issue de l'examen, un projet de déclaration et de plan d'action a été rédigé, qui sera d'abord présenté à la Conférence des ministres africains de l'emploi, qui aura lieu en Namibie en mars 2014, puis au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou et du Plan d'action sur l'emploi et la réduction de la pauvreté de 2004, prévu à Abuja en septembre 2014. Le nouveau programme sur l'emploi comprend des stratégies de mobilisation des ressources afin d'assurer que soient atteints, d'ici à 2024, les objectifs d'éradication de

la pauvreté, de réduction du chômage des jeunes et d'augmentation de la productivité en Afrique vers des niveaux compétitifs à l'échelle mondiale.

G. Groupe thématique Gouvernance

46. Le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du groupe thématique Gouvernance, a fourni un appui à l'Union africaine pour l'élaboration conjointe du Plan stratégique de la CUA pour 2014-2017 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le groupe thématique a également apporté une assistance technique à l'Union africaine pour l'application effective de la Stratégie relative aux droits humains en Afrique, de l'Architecture africaine de gouvernance et de la Plate-forme africaine de gouvernance, des organes de gestion et des processus d'observation des élections, et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

47. Les différentes activités d'appui technique ont abouti à la rédaction d'un projet de cadre politique de l'Union africaine pour la justice transitionnelle, à la contribution au contenu de la stratégie de l'Union africaine et de la CEDEAO pour la restauration de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et à l'aide apportée au Mozambique pour harmoniser son plan d'action national avec d'autres stratégies de développement existantes. En outre, la CEA, en collaboration avec le PNUD, a fourni des services de conseil technique et donné une formation aux parties prenantes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs au Soudan, ce qui a débouché sur le lancement d'un exercice d'auto-évaluation et d'une campagne nationale de sensibilisation au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

48. Pour commémorer le dixième anniversaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA a produit un documentaire vidéo intitulé *Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs: Au service du peuple africain*, qui met en évidence les réussites, les difficultés et les perspectives de l'Afrique en matière de gouvernance en retraçant l'évolution du processus du MAEP depuis 2003, et a publié un livre intitulé *Reflets du XXI^e siècle: Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) - Pratiques exemplaires et enseignements tirés*. La vidéo et le livre ont été lancés lors d'un colloque d'une journée à Addis-Abeba en mai 2013. La CEA a également publié un document technique sur le thème: « Le MAEP et les réformes agraires en Afrique: promouvoir la bonne gouvernance dans l'aménagement du territoire », qui analyse 15 rapports nationaux d'examen du MAEP et consolide les connaissances et les meilleures pratiques sur la gouvernance foncière.

H. Groupe thématique Paix et sécurité

49. Ce groupe thématique comprend quatre sous-groupes: Architecture africaine de paix et de sécurité, Reconstruction et développement après un conflit, Préparation et réponse aux situations d'urgence, et Justice transitionnelle.

50. L'engagement des Nations Unies et de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité est déjà ancien. Au fil des années, cet engagement a évolué en réponse aux besoins et exigences de l'Union africaine, par l'établissement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en 2010. Le groupe thématique a encouragé la CUA à mettre au point un cadre détaillé, complet et pratique pour les partenariats en matière de paix et de sécurité. Le cadre réunit tout les domaines clés du cycle de paix et de sécurité, en partant de la construction d'une vision commune, partagée par les Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales et les autres mécanismes régionaux, des causes profondes des conflits. Il passe par l'élaboration d'une

analyse conjointe des conflits, et par la construction d'un consensus sur les manières d'envisager leur prévention, ainsi que le maintien de la paix, la gestion des conflits, et la consolidation de la paix en général.

51. Le sous-groupe thématique Architecture africaine de paix et de sécurité a poursuivi son travail sur la mise en œuvre du plan de travail conjoint des Nations Unies et de l'Union africaine sur la constitution et l'entrée en service de la Force africaine en attente. Il a apporté le soutien coordonné des Nations Unies au cycle de formation Amani Africa II destiné à la Force africaine en attente, qui se poursuit en 2014, et à l'élaboration et à la finalisation des politiques et directives de l'Union africaine pour la prévention des conflits et les opérations de soutien de la paix. Elles incluent les directives sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réforme du secteur de la sécurité; les instructions permanentes pour les normes de base de sécurité opérationnelle; le Cadre stratégique pour la lutte antimines de l'Union africaine; les directives d'évacuation médicales pour les missions de l'Union africaine; une évaluation de la doctrine de la Force africaine en attente; l'initiative d'élaboration de directives à utiliser par l'Armée de résistance du Seigneur sur la protection des civils; le développement de la liste des civils et des directives administratives pour la composante civile des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine; et les instructions permanentes pour le système de gestion des équipements sur le terrain de l'Union africaine, entre autres.

52. Au niveau opérationnel, le sous-groupe thématique a apporté un soutien aux missions en cours de l'Union africaine, tels que l'assistance technique et les missions de planification au Mali et en République centrafricaine et l'examen conjoint par l'Union africaine et les Nations Unies de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le sous-groupe thématique Reconstruction et développement après un conflit a travaillé à l'organisation de la première Initiative de solidarité africaine, qui a été approuvée par les chefs d'État en juillet 2012. L'Initiative s'est tenue en marge du Sommet de l'Union africaine de janvier 2014. Le sous-groupe thématique a assisté la CUA dans l'élaboration de la politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit dans toutes les langues officielles de l'Union africaine. Le sous-groupe thématique a également travaillé en étroite collaboration avec le groupe thématique Gouvernance sur la stratégie en matière de droits humains et avec le groupe thématique Développement humain et social sur l'initiative lancée par ONU-Femmes en novembre 2012 pour que les gouvernements prennent position en s'engageant à nouveau et de manière concrète pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles – l'initiative COMMIT – et en rejoignant la campagne « Tous unis contre la violence à l'égard des femmes ».

53. Le sous-groupe thématique Préparation et réponse aux situations d'urgence a centré son travail sur la cartographie des systèmes d'alerte rapide, sur la sensibilisation aux questions humanitaires et sur la coordination de la participation des Nations Unies aux événements de haut niveau. Pour accompagner les efforts de sensibilisation au rôle humanitaire de l'Union africaine et aux activités de ses partenaires en Afrique, le sous-groupe thématique a appuyé l'organisation d'une table ronde réunissant des personnes chargées de la gestion des catastrophes en Afrique, en marge d'une réunion du Conseil économique et social des Nations Unies à Genève le 15 juillet 2013, a soutenu le lancement de l'initiative « Helping Hands » et a coordonné les contributions à la session ouverte du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

54. Le sous-groupe thématique a également activement coordonné la participation des Nations Unies au Symposium annuel sur l'aide humanitaire de l'Union africaine, tenu à Nairobi en octobre 2013 sur le thème « Au-delà de l'aide: défis humanitaires et solutions durables en Afrique », et a soutenu l'événement consacré aux Champions humanitaires africains des Nations Unies, qui a eu lieu en marge de l'Assemblée générale à New York le 25 septembre 2013.

55. Le sous-groupe thématique Justice transitionnelle a coordonné le travail portant sur le Cadre de politique africaine sur la justice transitionnelle. Les institutions des Nations Unies, avec à leur tête le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ont apporté des contributions de fond au projet qui sera soumis pour approbation à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à sa prochaine session.

56. Grâce au plaidoyer continu du groupe thématique Paix et sécurité, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (adoptée en 2000) a bénéficié d'une plus grande visibilité, et la protection des civils, tout particulièrement des enfants et des femmes, figure parmi les priorités de l'Union africaine.

57. En plus de la finalisation du document cadre, le groupe thématique Paix et sécurité s'est impliqué dans les préparatifs de la Conférence sur la solidarité africaine de l'Initiative de solidarité africaine, tenue le 1^{er} février 2014, et dans la mise au point d'un programme africain d'aide humanitaire, qui est lié aux autres processus pour l'après-2015 et servira de contribution au Sommet mondial sur l'aide humanitaire prévu pour 2016. Ce programme donnera également des détails des éléments relatifs à la gestion des catastrophes et à la réduction des risques, ainsi que d'autres questions d'ordre humanitaire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et servira au développement de la Capacité africaine pour une réponse immédiate aux crises, à l'entrée en service de la Force africaine en attente, et à la finalisation du Cadre de politique africaine sur la justice transitionnelle.

I. Groupe thématique Industrie, commerce et accès aux marchés

58. Le système des Nations Unies continue à œuvrer, aux côtés de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États membres, à la mise en œuvre du plan d'action pluri-institutions pour le développement industriel accéléré de l'Afrique au moyen d'un certain nombre de programmes et instruments, y compris l'Initiative africaine pour le développement accéléré de l'agrobusiness et des agro-industries, et le Plan d'action concernant la fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique. Plusieurs éléments de ces plans d'action ont été fortement soutenus dans les négociations actuelles sur la position africaine commune sur les objectifs du développement durable et sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

59. Le système des Nations Unies fournit également une assistance technique à l'Union africaine dans la préparation d'un cadre de mise en œuvre de la résolution adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et de l'Union européenne au Sommet de Lisbonne en 2007, qui recommandait que la CUA établisse, au sein de sa structure, une autorité de sécurité alimentaire et un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. La CUA, par le biais du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine, a organisé deux ateliers continentaux avec des experts en sécurité alimentaire, auxquels ont assisté des représentants de la CUA, des États membres de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des

institutions de l'ONU et de l'Union européenne. Un Mécanisme de coordination de la gestion de la sécurité alimentaire à l'échelle de l'Afrique serait mis en place, avec les objectifs suivants:

- a) Protéger la santé publique en réduisant le risque de maladies d'origine alimentaire, en tenant compte des questions pertinentes liées à la santé des animaux et des plantes et de l'environnement;
- b) Protéger les consommateurs des aliments malsains, mauvais, mal étiquetés ou frelatés;
- c) Améliorer l'accès aux marchés et la compétitivité dans le commerce des aliments, notamment en augmentant les niveaux de production;
- d) Promouvoir le commerce et les échanges intra-africains d'aliments entre les États membres;
- e) Contribuer au développement économique en soutenant la confiance dans le système alimentaire et en fournissant un socle réglementaire solide concernant le commerce des aliments.

V. Principales recommandations de la quatorzième réunion du MCR-Afrique

60. La quatorzième réunion du MCR-Afrique s'est tenue les 21 et 22 novembre 2013 au Centre de Conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba, sur le thème « L'appui des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ». La réunion a été ouverte par les co-présidents, M. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la CEA, et M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la CUA. Les recommandations suivantes ont été adoptées:

- a) Sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine:
 - i) Les pays africains devraient promouvoir la création de valeur ajoutée sur leurs ressources naturelles et renforcer les infrastructures pour le commerce, le développement agro-industriel et industriel;
 - ii) Les pays africains devraient renforcer leurs institutions et promouvoir la bonne gouvernance, notamment dans le secteur des ressources minières;
 - iii) Pour éviter une conception fragmentée, l'Agenda 2063 de l'Union africaine devrait intégrer les trois piliers du développement durable (piliers économique, social et environnemental);
 - iv) Le suivi de l'augmentation du financement interne de la santé devrait être intégré dans le Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP);
 - v) Une analyse rétrospective des raisons de la réussite limitée des initiatives de développement par le passé devrait être entreprise;
 - vi) Une analyse de scénarios (optimiste, moyen et statu quo) devrait être menée sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine;

vii) La gouvernance et la gestion des ressources naturelles devraient être liées au MAEP.

b) Pour une meilleure coordination et cohérence dans le travail du MCR-Afrique:

- i) Toutes les réunions du MCR-Afrique à venir s'aligneront sur les réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine;
- ii) Les programmes conjoints du système des Nations Unies et de la CUA devraient être fondés sur les priorités de l'Union africaine et de son programme du NEPAD. À cet égard, les groupes thématiques du MCR-Afrique devraient formuler des plans d'action à moyen terme pour appuyer leurs programmes et activités, en collaboration avec la CUA, le NEPAD et les communautés économiques régionales;
- iii) Pour une meilleure connaissance du MCR-Afrique et une plus grande implication dans sa mise en œuvre, le secrétariat du MCR-Afrique devrait organiser des séances d'information à l'intention des commissaires de l'Union africaine, des directeurs des départements de la Commission et des cadres de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales, portant sur le Mécanisme et le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine;
- iv) Le secrétariat du MCR-Afrique devrait être doté de ressources suffisantes pour jouer son rôle d'appui à l'Union africaine et à son programme du NEPAD de manière effective aux niveaux régional et sous-régional;
- v) Le secrétariat du MCR-Afrique devrait renforcer la coordination de la recherche de financements en nouant des partenariats avec des institutions, des fondations, le secteur privé et d'autres organisations. À cet égard, les membres des groupes thématiques peuvent également élaborer des propositions pour lever des fonds en faveur de programmes conjoints produisant des résultats tangibles;
- vi) Pour améliorer l'intégration de la question de la parité hommes-femmes dans les programmes et activités des groupes thématiques, l'initiative d'audit participatif de la transversalisation de la problématique hommes-femmes, soutenue par le groupe thématique Femmes et développement, devrait être reproduite au sein du MCR-Afrique et de ses groupes thématiques;
- vii) L'Agence du NEPAD devrait contribuer à la coordination des groupes thématiques Agriculture et Infrastructures;
- viii) Le Plan-cadre régional des Nations Unies pour l'aide au développement devrait être renommé Plan-cadre régional de coopération pour le développement et sa portée élargie, pour aller au-delà de la mobilisation des ressources, et ses rôles et responsabilités en appui au MCR-Afrique devraient être clairement définis.